



L'EAFC

Les Ecoles Académiques de Formation Continue (EAFC) ont été créées en 2022 dans le cadre du Grenelle de l'éducation pour renforcer la formation continue des personnels et jouent un rôle central dans la formation des personnels.

Elles sont supposées offrir un panel de formations plus lisible, accessible et professionnalisant.

Elles remplacent en grande partie les anciens dispositifs dispersés (PAF, formations rectorales, etc.) en les regroupant dans une structure unique au niveau académique.



1. Rôle de l'EAFC

L'EAFC constitue le guichet unique de la formation continue dans chaque académie.

À Toulouse, son site web est accessible en cliquant sur [> CE LIEN <](#).

L'EAFC se fixe plusieurs objectifs :

Structurer l'offre de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des parcours cohérent - Rendre les formations plus lisibles et accessibles
Répondre aux besoins du terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les besoins des personnels - S'adapter aux réalités professionnelles
Individualiser les parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Chacun peut construire son parcours - Formations activables à tout moment de la carrière
Professionnaliser les agents	<ul style="list-style-type: none"> - Monter en compétences - Accompagner les évolutions de carrière : mobilité, reconversion

2. Qui est a accès à l'EAFC ?

Les enseignants du 1er et du 2nd degré, les personnels de direction, les inspecteurs, les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, les AED, les AESH, etc ont accès aux formations proposées par l'EAFC.

3. Quelles sont les formations proposées par l'EAFC ?

3.1. Des formations individuelles

- stages disciplinaires ou transversaux
- formations à la carte
- modules en présentiel ou à distance (mentor, magistère)

3.2. Des formations collectives

- pour une équipe ou un établissement (FIL¹)

3.3. Des parcours professionnalisants

- préparation à des concours internes
- certifications (formateur, CAFIPEMF², CAFFA³)
- formations diplômantes en lien avec universités ou Inspé⁴



4. Organisation et fonctionnement de l'EAFC

Si chaque académie possède sa propre EAFC, chacune suit un cadre national : pilotée par le rectorat, liens avec inspecteurs et services RH⁵, PAF⁶, recours à des formateurs internes souvent des enseignants expérimentés.

Les formateurs EAFC conçoivent et animent les formations, interviennent souvent en plus de leur service et sont rémunérés en vacations

¹ Formation d'initiative locale

² Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

³ Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique

⁴ Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation

⁵ Ressources humaines


⁶ Programme académique de formation

Les EAFC reposent sur plusieurs principes forts :

- formation tout au long de la vie
- ancrage dans les pratiques professionnelles
- logique de parcours (et non de stages isolés)
- hybridation (présentiel + distanciel)
- approche inter-catégorielle (travailler entre métiers)



Contactez-le SNALC Toulouse :

 **05 61 13 20 78**

 **juris@snalctoulouse.fr**

 **snalctoulouse.com**